

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur, . . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 — — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 7 novembre).

## DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
4 — 13 — — soir, Express.  
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
5 — 47 — — soir, Omnibus.  
9 — 59 — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.  
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

La Gazette officielle d'Italie a publié dans son numéro du 23 une longue liste de municipalités qui ont offert d'avance de payer l'impôt foncier de 1865. L'exemple de patriotisme dévoué donné par Brescia, est suivi par toutes les communes d'Italie.

La commission nommée par le sénat pour examiner le projet de transfert de la capitale se compose de MM. Durando, Chiesa, Sauli, Imbriani et Pallieri. Les journaux italiens disent que tous les membres de cette commission sont favorables au projet.

La chambre des députés a adopté le projet de loi relatif à une retenue sur les émoluments des fonctionnaires.

Le ministre de l'intérieur a dû présenter le 24 un projet d'unification administrative et législative.

La Correspondance provinciale publie un article dont voici le sens :

Les cabinets de Vienne et de Berlin doivent attendre de l'Allemagne qu'elle ait confiance en eux. L'Allemagne doit être convaincue que la question du Slesvig-Holstein sera résolue conformément à ses droits et à ses intérêts. Le gouvernement prussien considère une prolongation de l'occupation du Holstein par les troupes fédérales comme ne pouvant être admise sous aucun prétexte. Pour arriver à une prompt évacuation, on doit d'abord prendre les moyens prescrits par les lois fédérales. Les négociations avec l'Autriche ont été reprises,

il y a peu de temps, dans ce but. On espère une entente prochaine, mais la réponse de l'Autriche aux propositions de la Prusse n'est pas encore arrivée.

La Correspondance générale complète, de la manière suivante, ses renseignements sur la prolongation du séjour des troupes fédérales dans le Holstein :

« Il est vrai que l'Autriche tient comme indiquée une prolongation du séjour des troupes fédérales jusqu'au règlement définitif des questions de droit public dans les Duchés; mais, d'autre part, il est incontestable que l'exécution fédérale, telle qu'elle a été résolue précédemment dans d'autres circonstances, doit cesser après la conclusion de la paix. »

On télégraphie de Berlin que dans la séance du 23 au tribunal d'Etat le procureur-général a requis contre le prince Czartoryski la peine de six ans de travaux forcés et la surveillance de la haute police pendant une période égale de six ans. Quant au prince Radziwill, le procureur-général a demandé son acquittement.

Un journal de Vienne nous transmet le projet d'adresse de la chambre des seigneurs en réponse au discours du trône.

Ce projet ne présente rien qui nous paraisse digne d'une mention particulière.

On mande de Vienne, le 24 novembre : Aujourd'hui, à la chambre des députés, M. de Schmerling, répondant à une interpellation, a dit que le gouvernement entendait ne pas présenter dans la session actuelle le projet sur la responsabilité des ministres.

Il a ajouté que le moment ne serait venu, pour la présentation de ce projet, que lorsque la constitution serait en vigueur dans toutes les parties de l'Empire.

Les lettres de Constantinople, du 16, disent que le sultan doit conférer à Fuad pacha des pouvoirs plus étendus, comme témoignage de complète satisfaction.

Sir Bulwer, revenant à Constantinople s'arrêtera à Athènes.

Il n'est absolument plus question des soixante mille Russes, échelonnés en Bessarabie, et qui avaient causé une si grande panique, dimanche dernier, dans les bureaux de l'Opinion nationale.

Le télégraphe nous a appris que le roi Christian IX avait publié trois proclamations à la suite du traité du 30 octobre. Notre correspondant nous communique la seconde, adressée aux Danois du royaume. En voici la teneur :

« L'année qui vient de s'écouler depuis notre avènement au trône a été remplie des plus tristes épreuves pour nous comme pour vous. Dès le commencement, la lutte était désespérée, si aucun secours ne devait venir compenser l'immense supériorité du nombre de nos ennemis et leurs autres avantages.

» Aucune aide ne nous fut donnée; continuer alors la guerre n'aurait conduit qu'à ruiner entièrement l'avenir du pays.

» Ce n'est pas que nous ne fussions prêts à faire encore de plus grands sacrifices pour la

patrie. Mais vous avez comme nous senti quelle responsabilité la génération actuelle a vis-à-vis de celles qui suivront.

» Ainsi donc, ce fut notre triste destinée de conclure une paix qui anéantit l'espérance que nous avions à notre avènement de maintenir intacte la monarchie telle que les rois de Danemark l'avaient constituée depuis des siècles. Ce fut notre triste destinée d'assister au partage du royaume et d'en voir arracher cette chère province du Slesvig, danoise depuis les temps immémoriaux, et que pendant mille ans les entreprises sans cesse renaissantes de nos ennemis n'avaient pu nous ravir.

» Mais ce qui nous a le plus affecté, c'est d'avoir eu à céder des parties du royaume même, c'est d'avoir vu séparer violemment de notre race les Slesvigeois, Danois de langue et de sentiments.

» A vous, qui restez encore confiés à mon sceptre, j'adresserai des paroles d'espoir pour l'avenir; que votre dévouement à notre patrie ne se refroidisse pas. L'union, vous le savez, donne de la force même aux faibles; rien n'établit mieux la concorde que le malheur.

» Vous nous donnerez votre concours pour travailler par de sages lois à faire progresser notre pays et à faire valoir les ressources de richesse dont la nature l'a doté.

» Nos pertes sont immenses, mais tout espoir n'est pas évanoui. L'avenir est à ceux qui ont une volonté ferme.

» Que Dieu bénisse notre chère patrie!

» CHRISTIAN. »

La troisième proclamation, adressée aux habitants des pays cédés, contient les paroles suivantes :

## FOUILLÉTON.

2

## LA DYNASTIE DES FOUILLÉ.

(Suite.)

Volontiers M. Fouillard de Cormeray se fût alors retourné vers « le vieux, » mais il n'était plus temps. Abandonné à ses propres forces, et ne voulant courir aucun risque en achetant des ventes considérables, dont il ne pouvait calculer exactement les produits, le père Fouillard avait trouvé moyen d'utiliser autrement ses capitaux inactifs : il prêtait sur gages et à des taux usuraires, sans donner la moindre prise légale contre lui. Un maître charpentier ou tonnelier avait-il besoin de dix mille francs? le bonhomme les avançait moyennant cession d'un lot de bois d'une valeur supérieure, qu'il ne lâchait ensuite que contre remboursement et après avoir prélevé une quantité de marchandise suffisante pour constituer, à son profit, un intérêt de dix à quinze pour cent. De la sorte, ses magasins étaient toujours pleins, sans qu'il se donnât la peine d'exploiter par lui-même. Les petits adjudicataires lui payaient un tribut énorme,

le saluaient bien bas, et le maudissaient intérieurement. « Ha! ha! disait-il en ricanant, si j'avais autant de pièces de cent sous que j'ai rendu de services à ces pauvres gens! »

M. Fouillard de Cormeray avait essayé, à plusieurs reprises, d'emprunter comme les autres; les conditions ne l'effrayaient pas : une fois l'argent épuisé, bien fin celui qui tirerait de lui capital ou intérêt; mais on le sentait venir, quand il arrivait la caisse était toujours vide. Cris, reproches, menaces, à quoi bon? Le père essayait tout, ne répondait rien... et ne prêtait rien.

En ceci, le plus dur à digérer c'est que, le secours refusé au fils, on l'accordait aux étrangers, et notamment à un concurrent en passe de devenir, dans un délai prochain, le marchand de bois le mieux achalandé du canton. « Là! disait Urbain Fouillard en serrant les dents, mon père ne se contente pas de m'enfoncer, il épaulé M. Dusseaux qui, bientôt, nous éreinter tous. »

## III.

En réalité, M. Dusseaux, qu'il est temps de faire connaître, lui et ses entours, ne voulait éreinter personne. Entendant le commerce d'une manière

élevée, il se proposait de reconquérir son ancienne position par un trafic honorable, de plus en plus étendu, mais sans accaparer toutes les affaires. Négociant à Blois, quelques années avant, ruiné par une crue subite de la Loire, qui, dans une nuit, avait enlevé d'immenses quantités de bois de son magasin situé près de la grève, il était venu s'établir à Chemelles pour recommencer l'édifice de sa fortune. Merveilleusement secondé par son fils, il avait déjà réussi à payer presque toutes ses dettes; encore un peu, et il pourrait marcher seul, sans recourir à la bourse d'autrui. Le père et le fils travaillaient avec une ardeur égale, ils se complétaient l'un l'autre : le père restait au cabinet, faisait la correspondance, traitait les affaires du dehors; le fils, Armand, s'occupait de l'exploitation; il possédait une sûreté de coup-d'œil et de calcul qui donnait aux opérations tentées par son père une supériorité constante. Les tonneliers de Blois, d'Amboise et de Baugency se disputaient le merrain de M. Dusseaux, qui ne pouvait suffire aux demandes.

Si l'avenir se présentait ainsi pour l'ancien commerçant sous d'assez heureux auspices, le passé avait été bien dur. Précipité, tout-à-coup, d'une excellente situation dans un état voisin de la faillite, il

avait refusé un concordat en disant : « Nous travaillerons, Armand et moi, et nous paierons tout, s'il plaît à Dieu, de nous accorder la santé. » Mettant aussitôt à exécution son vaillant projet, il était venu se fixer à Chemelles où une vieille parente, Mlle Chevert, lui offrait un logement gratuit, dans une petite maison contiguë à la sienne. Là, commença un de ces labeurs incessants que le succès ou la mort couronnent inévitablement. Levé à cinq heures du matin, M. Dusseaux courait à son magasin, prenait deux repas rapides, et ne se reposait qu'à nuit close. Armand, de son côté, passait la journée dans la forêt, cubait les bois, et dirigeait les fendeurs et les bûcherons.

Ces deux hommes cumulaient ainsi les offices de patron, de commis et de contre-maître; au besoin ils savaient mettre la main à l'ouvrage, empiler le merrain, donner quartier à une pièce de charpente. Le dimanche, repos complet, matinée grasse, déjeuner comme aux anciens jours; après la messe, la promenade; après la promenade, dîner chez Mlle Chevert, où l'on passait ensuite la soirée.

Pendant la première année du séjour de MM. Dusseaux à Chemelles — ils y étaient depuis quatre ans à l'époque où commence ce récit — Armand trouvait

« Beaucoup d'entre vous partageront la douleur profonde qui nous saisit au moment de nous séparer de vous. Vous n'avez pas oublié que vos pères comme vos aïeux ont toujours vécu heureux sous le sceptre doux et juste des rois de Danemark. Vos annales sont remplies d'exemples éclatants de fidélité et de dévouement à la couronne danoise.

» Jamais le peuple danois ne saura oublier ceux qui, au-delà et en-deçà de l'Eider ou dans le Lauenbourg toujours si loyal, ont montré pour la patrie commune amour et fidélité.

» CHRISTIAN. »

On écrit de Copenhague, le 18 novembre, au Pays :

L'agitation causée par les événements qui ont ruiné notre pays de fond en comble est loin d'être calmée; cependant on peut remarquer quelques symptômes de rapprochement entre les partis. Ils ont compris que toutes les forces de la nation devaient être concentrées pour qu'on pût espérer remédier quelque peu aux malheurs qui nous ont frappés.

Tous les Danois patriotes ne demandent qu'à voir cesser les motifs de mésintelligence entre le roi Christian et son peuple. Une confiance mutuelle est d'autant plus à désirer qu'il nous reste encore à passer par une crise importante, la modification de la constitution.

Le 15 novembre, anniversaire de la mort de Frédéric VII, a été un jour de deuil pour tout le pays; les marques de regret les plus éclatantes et les plus sincères ont été données à la mémoire de ce prince si populaire.

Les magasins avaient été spontanément fermés; toutes les réjouissances publiques avaient cessé; les journaux de n'importe quelle couleur étaient encadrés de noir. Frédéric VII est peut-être le roi qui a été le plus aimé en Danemark; le peuple commence à lui donner le nom de *Frédéric le Danois*.

On a beaucoup remarqué qu'à la fête donnée ici, à l'occasion de l'anniversaire de l'union de la Suède et de la Norvège, par l'ambassadeur suédois Bjoerne Stigerna, un toast pour le Danemark a été accueilli avec le plus chaleureux enthousiasme; il fut suivi d'un chant patriotique dont la première strophe était en suédois, la seconde en norvégien, la troisième en danois.

La construction de notre hôtel des Invalides avance rapidement; les fonds recueillis par une souscription nationale permettront d'y entretenir jusqu'à leurs derniers jours huit cents de nos braves soldats.

Depuis mardi dernier, les troupes allemandes évacuent peu à peu le Jutland; à la fin de la semaine, il n'y aura plus que la partie méridionale qui sera encore occupée par les soldats étrangers.

Nous empruntons les extraits suivants à une correspondance spéciale du *Phare de la Loire* :

Paris, 22 novembre. — Tandis que la politique officielle en Occident paraît tendre au calme et à la pacification, de vagues rumeurs d'insurrection prochaine, dont il n'est guère possible de saisir la véritable portée, viennent de l'Orient, mais surtout des pays slaves qui avoisinent les frontières de la Turquie et de l'Autriche. On prétend qu'il se prépare de ce côté une immense levée de boucliers, dont le but serait de résoudre à la fois la question d'Orient et la question italienne. Le mouvement du Frioul ne serait que le prélude de l'exécution de ces projets, auxquels se rattacheraient et la révolte de Vukalowich et la proclamation du prince du Monténégro que je vous signalais l'autre jour, proclamation engageant les montagnards à se pourvoir d'armes et de munitions.

Où est la vérité? Il est évident qu'il y a une conspiration véritable avec des hommes et des armes, ou bien n'est-ce qu'une conspiration de rumeurs inquiétantes pour amener le cabinet de Vienne à abandonner la Vénétie? Les événements seuls peuvent répondre à cette question. La vérité pourrait bien être ici entre deux proverbes: « A beau mentir qui vient de loin, » et: « Il n'y a pas de fumée sans feu. » Je serais fort disposé à croire que le parti d'action italien cherche à fomentier l'insurrection dans les pays slaves, mais je crains qu'on n'exagère ses chances de succès.

Le pape a écrit à M. de Falloux, dit le même correspondant, pour le féliciter et le remercier au sujet de sa brochure contre la convention du 15 septembre. Une brochure de M. Lemerrier sur le même sujet a été reproduite, par ordre du pape, comme celle de M. de Falloux, dans les journaux romains. Tout cela fait assez présumer le sens de la note que le cardinal Antonelli est, dit-on, à la veille d'envoyer aux cours catholiques, en réponse à la dépêche de M. Drouyn de Lhuys du 12 septembre.

M. Louis Veillot est parti pour Rome, où il va passer l'hiver.

La *Gazette de France* a reçu les deux communiqués suivants :

« On lit à la fin du feuilleton de la *Gazette de France* du 22 novembre, le passage suivant :

« L'auteur de la *Jeunesse de Mirabeau* et des *Lettres sur la guerre d'Amérique*, M. Aylic Langlé, est chargé de la feuille officielle comme délégué de M. le ministre de l'intérieur, dans le cabinet de qui il occupe un poste élevé. »

» M. Aylic Langlé est attaché au cabinet du ministre de l'intérieur, avec le grade de sous-chef de bureau. Il participe comme collaborateur à la rédaction du *Moniteur*, sous la direction de M. Paul Dalloz et sous l'autorité du ministre.

Mais il n'a aucune délégation de Son Excellence. Le rédacteur en chef et le directeur officiel et autorisé du *Moniteur universel* est M. Paul Dalloz. »

« La *Gazette de France* du 21 novembre, après avoir cité divers passages d'une lettre de M. Flourens fils, ajoute :

« Voilà l'enseignement que donnaient les professeurs de l'Etat. Qui pourrait penser, en présence de pareils faits, que la liberté d'enseignement n'est pas impérieusement nécessaire pour combattre les maux que doit nécessairement produire de semblables doctrines. Le ministre de l'instruction publique n'est vraiment pas heureux. Il nomme M. Renan et est obligé de le révoquer après sa première leçon. Il nomme M. Flourens et lui inflige bientôt la même mesure. Ne vaudrait-il pas mieux nous donner tout simplement la liberté de l'enseignement? »

» Ce passage contient des inexactitudes qu'il importe de rectifier :

» 1° Il n'est pas permis de conclure du particulier au général et de déclarer que les doctrines émises par M. Flourens fils, dans sa lettre, sont les doctrines des professeurs de l'Etat.

» 2° M. Flourens fils n'était pas professeur de l'Etat. Il n'avait reçu de l'Etat ni titre ni traitement. Il avait été présenté par son père, malade, comme un remplaçant temporaire, et il avait été agréé provisoirement à ce seul titre.

» 3° La liberté d'enseignement existe, mais avec la réserve des garanties de capacité et d'ordre public exigées par la loi. »

L'*Indépendant* de Constantine a reçu le communiqué suivant :

« Le journal *l'Indépendant* a annoncé, dans son numéro du 18 octobre dernier, que le gouverneur-général aurait demandé aux autorités provinciales des propositions basées sur la probabilité d'un emprunt de 750 millions, pour l'exécution de grands travaux d'utilité publique.

» Cette assertion n'est point exacte. Le gouverneur-général a demandé aux autorités provinciales un état par ordre d'urgence des travaux les plus importants à entreprendre successivement en Algérie, en réservant la question des voies et moyens; le gouvernement n'ayant jamais fait connaître son intention de recourir à un emprunt national. »

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

La Banque de France vient de réduire le taux de l'escompte de 7 à 6 0/0, et l'intérêt des avances de 8 à 7 0/0.

— La Banque d'Angleterre vient de réduire le taux de l'escompte à 7 0/0.

— Le *Constitutionnel* publie la note suivante : Nous savons que l'Empereur a manifesté à M. le duc de Persigny son regret qu'il ait, sans consulter Sa Majesté, indiqué dans sa lettre à M. de Girardin le désir de voir des modifications s'introduire dans la législation qui régit la presse.

— Le conseil supérieur du commerce a terminé l'enquête sur la marine marchande. La dernière séance a été consacrée à l'examen de diverses questions spécialement relatives à l'Algérie.

Jeudi a eu lieu, au conseil d'Etat, une réunion de ministres compétents pour traiter des questions relatives à l'enquête sur la marine marchande et à l'inscription maritime.

— L'autre jour, le docteur\*\*\*, un abolitionniste convaincu, discutait avec un fougueux partisan du dernier supplice.

Le débat s'enflammait, s'enflammait...

— Enfin, dit le docteur\*\*\* résolument, vous direz ce que vous voudrez, je n'admets pas qu'un homme puisse de sang-froid causer la mort de mon semblable!...

— En ce cas, comment admettez-vous la médecine? *riposta ex abrupto* le virulent contradicteur.

## Chronique Locale.

LE CHATEAU DE SAUMUR (1).

(Suite et fin).

Aussitôt qu'il eut pris possession de son gouvernement, du Plessis-Mornay s'empressa de réparer nos vieilles tours, nos vieilles murailles d'enceinte, en les appropriant à leur nouvelle destination. Il flanqua ensuite le Donjon de bastions en terre revêtus de maçonnerie; il relia ces bastions entr'eux par des courtines de même nature, puis il fit précéder ces fortifications de redoutes en gazonnement pour en défendre l'approche.

Les restes de ces travaux se voient encore du côté de la butte des moulins : bouleversés définitivement par les guerres du dernier siècle (*la Vendée*), ils n'offrent plus qu'un point de vue au touriste, un lieu de repos au laboureur. De là, chacun d'eux cherche, à sa guise, la scène qui l'intéresse dans un panorama se déroulant des flèches de St-Maurice d'Angers au château de Chinon; de Notre-Dame-du-Puy et du castel de Montreuil-Bellay à Notre-Dame de la Légion-d'Honneur (Longué).

Telle fut la première partie des fortifications entreprises par du Plessis-Mornay.

La seconde partie est plus vaste dans ses conceptions; elle fait pressentir Vauban. Décrivons-la.

A quelque distance du Donjon, sur une plaine de sable abandonnée de la Vienne,

(1) *Echo* du 30 août; 15, 29 sept.; 20 oct.; 8, 17 nov.

la journée du dimanche, la soirée surtout, bien ennuyeuse. Du même âge qu'Achille Fouchard, son ancien camarade de collège, très-différent de lui sans doute par l'éducation, par le fonds naturel, par ce quelque chose d'antérieur à nous-mêmes, qui nous est transmis comme un mouvement commencé vers le bien ou vers le mal, il éprouvait cependant l'attrait ordinaire pour les plaisirs bruyants, rapides et de haut goût que les jeunes gens rencontrent à la ville; mais il aimait le devoir, les moindres désirs de son père étaient sacrés à ses yeux; il n'y eut pas en lui un instant d'hésitation: sacrifiant tout d'un seul coup, il vint à Chemelles et ne chercha point à retourner à Blois, même sous prétexte d'affaires, dans la crainte d'être entraîné quelque jour par ses amis. Gai, affable, instruit, d'une physionomie ouverte et bienveillante, élégant de manières, il avait été fort caressé dans le monde, quand son père occupait une place distinguée dans le haut commerce de Blois; la chute fut profonde pour le jeune homme lorsqu'il fallut vivre six jours par semaine avec des bûcherons, et, le dimanche, tenir compagnie à une vieille demoiselle passionnée pour la guitare et le boston de Fontainebleau. La guitare et le boston, passe encore, mais les manies, la description minu-

tieuse des anciennes modes, et, par dessus tout, l'histoire, cent fois répétée, de ses campagnes. Oui, de ses campagnes!... Mlle Chevert avait fait des campagnes, prétendait-elle. Dans sa jeunesse, attachée comme lectrice à la marquise de Chémery, elle avait suivi cette dame en Allemagne, pendant la Révolution. Plusieurs fois chassée des villes de refuge, par l'approche de corps d'armée, la pauvre demoiselle croyait avoir vraiment pris part aux faits de guerre, et racontait, quarante ans après, les exploits des Prussiens, des Autrichiens ou des Français, sans se rendre bien compte du parti qui avait été le sien: de tous les partis d'ailleurs, disait-elle, lui étaient venus des hommages que sa fierté avait invariablement repoussés, mais qui lui commandaient un certain ménagement. Les pays traversés par elle lui fournissaient aussi matière à conter. Avait-elle mal vu, ou rêvé depuis? le fait est qu'elle en disait des merveilles, si plaisamment étranges, que leur son sérieux en l'écoutant n'était pas chose facile. Et pourtant, il ne fallait ni rire ni douter; au moindre signe d'irrévérence envers sa parole, la narratrice se courrouçait. Privée de bien des félicités en ce monde, laide, petite, et longtemps pauvre, Mlle Chevert, en compensation, réclamait un grand res-

pect dans ses vieux jours. On le lui accordait assurément. M. Dusseaux, le curé de Chemelles, Armand et une autre personne, que nous nommerons plus tard, l'entouraient d'égards; mais elle avait l'humeur aigrie: on n'en faisait jamais assez. La vraie cause de l'irritation de la vieille fille, c'était d'avoir coiffé sainte Catherine. Pourquoi ne s'était-elle pas mariée? elle eût trouvé un parti sortable, — on en trouve toujours, — n'eût été une singulière prétention; elle se disait, sans preuve aucune, de la famille de l'illustre lieutenant-général, sous Louis XV, François de Chevert, et, partant, n'avait jamais voulu épouser un homme de petite condition. Sans aspirer précisément à devenir la femme d'un gentilhomme bien clair et bien net, elle exigeait au moins que son mari lui assurât un rang dans la bourgeoisie. Gentilhomme ni bourgeois ne s'étant présenté, Mlle Chevert se renferma dans sa dignité, et, ne pouvant porter le nom quelque peu sonore d'un époux, elle ajouta une particule au sien.

Toutefois, en se faisant appeler mademoiselle de Chevert, si son amour-propre trouva satisfaction, lorsque la greffe eut pris, son cœur demeura vide. Or, elle avait besoin d'aimer: piquée contre le monde, capricieuse, de faible jugement, infiniment

susceptible, elle n'était pas néanmoins absolument égoïste. En conséquence, elle appela près d'elle une jeune orpheline, sa parente au dixième degré, Marie Soyer, fille d'un juge au tribunal de Romorantin, et la mit chez des religieuses qui tenaient une petite pension à Chemelles. Les religieuses devaient achever l'éducation de la jeune personne; Mlle Chevert se réserva de la former au monde, c'est-à-dire de lui inculquer les principes de la guitare, puis les notions de haute politesse qu'elle avait elle-même acquises autrefois chez Mme la marquise de Chémery.

Tous ces soins n'enlevaient point, hélas! à Mlle Chevert le loisir de songer au cruel oubli dans lequel on l'avait laissée. Assurément, elle ne comptait plus sur une réparation; quand on passe la soixante-dixième année, bon gré, mal gré, il faut renoncer aux soupirants; mais la plainte est toujours de saison, et même, en certaines âmes blessées, elle s'aigrit avec le temps; plus une vieille fille semble personnellement désintéressée par l'âge, plus elle s'en donne à cœur joie contre ces monstres d'hommes qui l'ont méconnue: telle est du moins la commune règle. Mlle Chevert n'y échappait que par un point: chaque caractère a son trait distinctif: — pour se

s'étaient établis, dès le XII<sup>e</sup> siècle, quelques habitants aux habitudes marinières. La pêche, le passage d'une rive à l'autre des voyageurs, des denrées qui arrivaient à l'abbaye de St-Florent, joints à la culture d'un petit espace de terre, faisaient leur occupation et suffisaient à leurs besoins de chaque jour.

Au milieu de leurs maisonnettes, ils avaient bâti, de l'agrément des moines, une chapelle et formé avec le temps, le groupe de population qui a servi de berceau au *bourg de St-Nicolas*.

En 1593, ce bourg, déjà nombreux, présentait au couchant des fortifications de la ville de Saumur un point vulnérable, accessible qu'il était à l'ennemi, soit par terre, soit par eau; il menaçait donc le château d'une attaque difficile à repousser.

De Mornay, comprenant ce danger, résolut de le prévenir en rattachant le bourg de St-Nicolas au corps de la place par des travaux de défense. A cet effet, il ouvrit la *Porte-Neuve* et entourait la *grève habitée*, d'énormes et de talus gazonnés sur lesquels il éleva, de distance en distance, de petits bastions, d'où l'artillerie pouvait balayer les alentours.

J'ai vu l'ensemble de ces ouvrages, aussi curieux qu'intelligents, dans un dessin panoramique du temps, qui m'a été communiqué par M. le V<sup>e</sup> O'Neill de Tyrone, sous-préfet de Saumur; bien qu'il n'en restât plus aucun vestige, il est intéressant de les rappeler pour la gloire de notre gouverneur. Il préparait l'agrandissement de notre ville en faisant concourir à sa sûreté ce bourg de St-Nicolas, appelé à devenir l'un de nos principaux quartiers. L'Ecole de cavalerie qu'il a vu naître, a fait l'objet de nos premières causeries de 1863; l'église qu'il possède mérite aussi qu'on s'occupe d'elle: nous lui consacrerons une petite étude au début de 1865, si cela plaît à nos lecteurs.

Reprenons notre sujet. Par les travaux ci-dessus décrits, du Plessis avait mis le siège de son gouvernement à l'abri d'un coup de main; aussi, tout était calme et prospère sous son administration, lorsqu'il apprit la mort de Henri IV (1610).

Cet événement funeste, en brisant sa noble carrière, mettait un terme au grand rôle de la forteresse Saumuroise.

De Mornay, pourtant, fut appelé deux fois (1614-1621) à en faire les honneurs à Louis XIII; mais ces honneurs loyalement rendus, froidement accueillis, laissaient entrevoir une disgrâce. Elle ne se fit pas attendre: sur les pas du monarque, marchait Richelieu qui voulait continuer, sans obstacle, la monarchie de Louis XI.

Le gouverneur descendit noblement, mais avec chagrin, du siège qu'il avait élevé si haut et mourut dans la retraite, en 1623, sacrifiant l'intérêt de ses opinions à l'unité de la France.

Bel et rare exemple qui mérite d'être gravé

sur le bronze!

C'en est fini de l'histoire particulière du Château de Saumur. Confié au commandement d'un officier du roi, il fut tour à tour, au gré des partis qui troublèrent la minorité de Louis XIV, un point de ralliement pour la Fronde ou pour le parti royal.

Négligé sous le règne du Grand Roi, jugé inutile à la défense du royaume qui n'avait plus à redouter le soulèvement du midi de la France, ni l'invasion anglaise, il devint l'objet des spéculations financières destinées à couvrir les dépenses de l'État.

En deçà de l'enceinte de la ville, au-delà de cette enceinte, le domaine royal résolut d'aliéner les terrains qui dépendaient du Château devenu sa propriété. Ces terrains furent engagés à des fermiers généraux qui les vendirent à des particuliers moyennant prix ou rente. Ainsi se sont bâtis nos quais, nos rues de la Comédie, St-Jean, de la Petite-Douve, la place de la Bilange, etc.

J'ai trouvé dans des titres quatre quittances qui établissent ces faits; elles datent de 1669, 1675, 1681, 1687. Voici le texte de deux d'entre elles:

« 1669: J'ay sous-signé comme ayant charge de dame Clémence de Francini, veuve de M<sup>r</sup> Charles de Bailleul, grand Louvetier de France, et en seconde nocces de François le Cousturier, Escuyer et Secrétaire du Roy, par sa procuracion passée par devant les Notaires du Chastelet de Paris, Engagiste du Domaine de Saumur, reconnais avoir reçu de la V<sup>e</sup> du feu Regnard la somme de quarante cinq sols pour quinze années (1) d'arréages de la rente et censif montant à chacun an la somme de trois sols, echeüe le jour de la St-Michel dernier qu'ils luy doivent chacun an, dont je les quitte, et promets acquitter, sans préjudices d'autres arréages précédens et droits de ladite dame de Francini. Fait a Saumur ce vingt-six novembre mil six cens soixante neuf. »

Signature illisible et à demi-déchirée.

« 1687: Je sous-signé ayant charge de Messieurs les intéressés en la ferme des Domaines du Roy, en la Généralité de Tours, exercée sous le nom de M<sup>r</sup> Pierre de Briol, Fermier des Domaines de la dite Généralité, reconnais avoir reçu de etc., la somme de douze sols pour une année echeüe au jour et Feste de St-Michel dernier du censif, vente ou suplement qu'il doit chacun an à la Recette des Domaines de Sa Majesté à cause de son Château de Saumur pour raison de leur maison située au carrefour des Billanges, de laquelle somme de douze sols, demeure quitte, sans préjudice d'autres droits et frais, prétentions et demandes. Fait au bureau des Domaines de la ville de Saumur le dix-septième jour de novembre mil six cent quatre vingt sept. »

» Signé: P. P. Ferrand. »

(1) L'aliénation remontait à 1654, date bonne à garder en mémoire pour la suite de nos chroniques.

Ainsi s'abîmait, dans l'abandon, notre château, lorsque, le 10 juin 1793, le canon de la guerre civile vint hâter sa décadence.

En 1808, les tours du nord, démantelées du sommet à la base, s'écroutaient de jour en jour; la main de l'homme s'appretait même à les détruire pour préserver les maisons voisines d'un danger imminent: mais cette année, Napoléon I<sup>er</sup> passait dans nos murs.

Les débris grandioses qui se miraient dans le beau fleuve de Loire, n'échappèrent pas à son œil observateur: il les vit!..... le château ressuscita de ses ruines.

Par les ordres de l'Empereur il fut réparé, disposé à servir de prison d'État, d'arsenal militaire: c'est cette dernière destination qu'il a conservée aujourd'hui.

Nous tous, Saumurois, n'oublions pas cet acte du nouveau Charlemagne; il a sauvé de la destruction l'œuvre des Pépin, des Plantagenet, des St-Louis, des Henri IV, des Mornay, et rendu à notre cité le plus beau fleuron de cette couronne murale qui, décorant son front avec grâce, rappelle majestueusement, son antique passé.

PAUL RATOUIS.

P.-S. — En écrivant cette étude sur le château, je ne me suis proposé, comme dans les précédentes, qu'un but: être agréable à ceux de mes concitoyens qui aiment les souvenirs de notre pays et, en particulier, au général Crespin, commandant l'Ecole impériale de cavalerie, qui a bien voulu me désigner ce monument comme l'objet de sa curiosité historique.

Si j'ai pu captiver leurs loisirs et les siens, les miens sont doublement comblés. P. R.

L'Union de l'Ouest publie, en tête de ses colonnes, l'avertissement suivant:

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE.

Le préfet de Maine-et-Loire, commandeur de l'ordre impérial de la Légion d'Honneur,

Vu le numéro du journal l'Union de l'Ouest du 21 novembre 1864 et l'article inséré à la deuxième colonne de la première page, signé: C. Cahuzac, commençant par ces mots: Jusqu'à présent..... et finissant par ceux-ci..... à croire le Moniteur;

Considérant que l'auteur de l'article, en accusant le gouvernement d'avoir mis, depuis le 2 décembre, le séquestre sur toutes les libertés de la France, cherche à exciter à la haine et au mépris du gouvernement;

Vu l'article 32 du décret organique du 17 février 1852 sur la presse;

Vu la lettre de Son Excellence M. le ministre de l'intérieur, en date du 23 novembre 1864;

ARRÊTE:

Art. 1<sup>er</sup>. Un deuxième avertissement est donné au journal l'Union de l'Ouest dans la personne de M. Arthur de Cumont, propriétaire-gérant de la feuille, et dans celle de M. Cahuzac, signataire de l'article.

Art. 2. Le commissaire central de police est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté, qui devra être inséré en tête du plus prochain numéro du journal l'Union de l'Ouest.

Fait à Angers, le 24 novembre 1864.

BOURLON DE ROUVRE.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

En sortant de la Maison de Santé du Pont-Fouchard, un jeune homme, guéri par les soins de M. Niverlet, lui a exprimé sa reconnaissance par la lettre ci-dessous.

« Pont-Fouchard, le 24 novembre 1864.

» Monsieur,

» Avant de partir de votre établissement, je sens le besoin de vous exprimer toute ma reconnaissance, pour les bons soins que vous avez eus de moi.

» Je dois aussi remercier les bonnes Sœurs qui m'ont entouré d'une bienveillante sollicitude.

» Après les six années que j'ai été affligé par des attaques d'épilepsie, jugez combien je suis heureux, à vingt-et-un ans, de me voir débarrassé de cette terrible maladie; aussi, Monsieur, je désire faire connaître, par la publicité, à tous ceux qui sont affligés de cette maladie, qu'ils peuvent espérer d'être guéris.

» Recevez, etc.,

» Jean-Baptiste FRADET

» de Moulin, par Levroux, (Indre). »

## Dernières Nouvelles.

Madrid, 24 novembre. — Les nouvelles reçues des provinces portent que sur 240 nominations connues jusqu'à présent, 200 environ appartiendraient à l'opinion ministérielle et une quarantaine seulement à l'opposition.

Bruxelles. — Le sénat a rejeté un article de la loi sur les boursés d'étude. Il y avait 28 voix contre 28. Le vote sur l'ensemble aura lieu vendredi.

New-York. — Les journaux du Sud se réjouissent de la réélection de M. Lincoln. Les Français ont déclaré Matamoros port franc.

L'International de Londres publie la note suivante, qui appellera, sans doute, l'attention du gouvernement français:

« On nous annonce l'arrivée à Plymouth du bâtiment norvégien *Tamworth*, allant de Bordeaux à Buenos-Ayres. Ce navire a à bord cinquante-neuf passagers français, allemands, dont quelques-uns sont retenus de force. Onze Français ont plusieurs fois cherché à quitter le *Tamworth*, mais ils sont gardés, sous prétexte qu'ils ont été enrôlés en France pour servir le gouvernement brésilien, et qu'ils ont accepté une prime. »

Pour les dernières nouvelles: P. GODET.

consoler de ce qui lui avait manqué en réalité, faisant appel à son imagination, elle s'attribuait des triomphes imaginaires: elle se vantait, se vantait beaucoup, « certes il n'eût tenu qu'à elle de faire un grand établissement, mais les hommes... faut-il donc s'y fier? » Elle avait trois choses en horreur, les chiens, les chats et les libertins; les chiens et les chats, à cause de la rage; les libertins, à cause de tout. Et libertin, qui ne l'était un peu à ses yeux? au moindre indice, elle avait découvert en quelqu'un un fond de libertinage; manières, modes, plaisanteries, décelaient bien vite ces détestables libertins; à propos de tout et à propos de rien on était rangé dans la catégorie. Où trouver dans ce siècle dépravé un homme, un jeune homme vraiment « convenable? » c'était son mot. Pourtant elle en cherchait un, non pour elle, malheureusement, mais pour sa nièce. Quelle belle occasion de passer en revue des prétendants vrais ou supposés, et d'en dire son petit avis!

Lorsque Mlle Chevert appela près d'elle sa nièce, Marie Soyer, ce ne fut point parce que celle-ci avait une figure charmante, des yeux tout aimants, et le plus fin sourire du monde, que le choix de sa vieille parente tomba sur elle, mais tout simplement, parce

qu'elle était fille d'un magistrat: en parlant de feu M. Soyer, Mlle Chevert ne disait jamais que « mon cousin le magistrat. » A seize ans, et quand on a le cœur bien placé, on ne scrute point trop minutieusement le mobile secret de certaines actions: Marie ne vit dans l'adoption dont elle était l'objet qu'un pur bienfait, et elle en conçut une reconnaissance dont elle donna de si vifs témoignages que Mlle Chevert, gagnée à son tour, s'attacha à sa pupille avec toute la force d'une affection qui, depuis un demi-siècle, cherchait inutilement à se fixer. Au bout de deux ans, Marie fut retirée de pension et on la combla de marques de tendresse. Hélas! la pauvre jeune fille n'en eût pas été plus heureuse, sans son admirable caractère: reléguée dans une maison toujours close; ne sortant que pour aller aux offices le dimanche; réduite à écouter, depuis le matin jusqu'au soir, les incroyables aventures de sa tante, lors de ses fameuses campagnes; soumise, chaque jour, à deux leçons de guitare; obligée d'essayer une démonstration de s règles du boston, de faire un exercice sur la révérence antique, enfin de manipuler quantité de drogues pour composer des recettes contre la rage, la morsure des serpents, les brûlures, les engelures, les gerçures, les bobos de toute

espèce, elle n'avait, entre tout cela, d'autre distraction que d'entendre sa tante recommencer perpétuellement la comparaison de leurs attraits respectifs. En effet, de même qu'elle croyait de bonne foi avoir fait des campagnes, Mlle Chevert s'imaginait avoir été belle; Marie lui servait de miroir. « Ce que c'est que la parenté, disait-elle, Marie est mon vivant portrait. — Oui, chère enfant, poursuivait-elle, je ne suis plus tout-à-fait jeune, mais à dix-neuf ans, j'avais tes cheveux, tes yeux, ta jolie bouche, tes dents blanches; malheureusement j'en ai perdu quelques-unes, — il lui en restait trois; — la seule différence entre nous c'est le nez, tu l'as un peu trop fin, — il faut dire que la vieille demoiselle portait au milieu du visage une sorte de petite pomme de terre noire, — mon teint était presque aussi beau que le tien; mais, ma pauvre Marie, ce sont les mains et les pieds qui gâtent tout chez toi, quelle grande main tu as là! le vilain pied, cache-le bien vite. » Mlle Chevert oubliait ici que Marie, ayant la tête de plus qu'elle, devait, nécessairement, avoir la main et le pied dans une juste proportion avec sa taille. « Maintenant, reprenait Mlle Chevert, tout cela nous a été donné pour que nous en fassions un perpétuel sacrifice; il ne faut point écouter les compliments;

sois en sûre, va, en restant parfaitement polie, on peut tenir les flatteurs à distance; tu ne le croirais peut-être pas, eh bien, jamais on ne m'a dit que j'étais jolie! Ah! certes, les libertins voyaient bien à qui ils avaient affaire. » Une fois le mot de libertin lâché, revenait le chapitre des abominables vices de la partie masculine de l'espèce humaine; les hommes, leur dureté de cœur, leur grossièreté, leur goût étrange pour les coquettes, inspiraient à la vieille fille des passages vraiment éloquentes. « Oh! ma chère enfant, disait-elle en terminant, garde-toi de livrer au hasard ton cœur et ta liberté, d'enchaîner ta vie entière; le mieux serait de faire comme moi; cependant je ne veux pas t'y forcer, nous chercherons un jeune homme convenable... hélas! »

(La suite au prochain numéro).

P. GODET, propriétaire-gérant.

**ANNONCES LEGALES.**

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M<sup>e</sup> SATURNIN POULET, avoué-licencié, rue Cendrière, 3, à Saumur.

**VENTE DE BIENS DE FAILLITE.**

**A VENDRE**

Le dimanche 18 décembre 1864, à midi,

Devant M<sup>e</sup> PLANTON, notaire à Vihiers, commis à cet effet, et en l'étude dudit notaire.

**LES IMMEUBLES**

Ci-après désignés dépendant de la faillite du sieur Pierre COUTIN, ci-devant charpentier et aubergiste à Vihiers,

Sur la poursuite de M. Charles-Michel Cormery, licencié en droit, demeurant à Saumur, agissant au nom et comme syndic définitif de la faillite du sieur Pierre Coutin,

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Saturnin Poulet, avoué près le tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant, rue Cendrière, n° 3.

**DÉSIGNATION**

**DES IMMEUBLES A VENDRE.**

PREMIER LOT. — 1° L'hôtel des Trois-Marchands, situé ville de Vihiers, autrefois tenu par la famille Besnard et par M. Simon, et ci-devant par les époux Coutin; 2° une maison, située au levant des bâtiments qui précèdent; 3° une grande cour, séparée de l'hôtel par le passage Saint-Jean; 4° une maison, située à Vihiers, quartier Saint-Jean.

Mise à prix. . . . 8 000 fr.

SECOND LOT. — Une maison, située ville de Vihiers, sur la route stratégique n° 9, d'Angers à Niort, actuellement occupée par M. Jamin-Turpault, épiciers.

Mise à prix. . . . 4,000 fr.

M<sup>e</sup> PLANTON, notaire, chargé de la vente, M. Ch. CORMERY, syndic de la faillite, et M<sup>e</sup> POULET, avoué poursuivant la vente, donneront tous les renseignements nécessaires. (516)

Etude de M<sup>e</sup> HENRI LAPORTE, huissier à Saumur.

**VENTE MOBILIÈRE**

**PAR AUTORITÉ DE JUSTICE**

Le dimanche vingt-sept novembre 1864, à midi, il sera, par le ministère de M<sup>e</sup> Laporte, au domicile du sieur Hugues Martinet, serrurier à Fontevault, procédé à la vente de meubles, effets mobiliers et marchandises consistant notamment en : Chaises, fauteuil, tableaux, glaces, tables, armoire, commode, fils de fer et de cuivre, clous, serrures, sonnettes, scies, fers à repasser, crémonnes, charnières, vis de pressoir et vis ordinaires et différents objets de serrurerie. Marteaux, deux balanciers complets, une poinçonneuse, etc., etc.

La vente aura lieu au comptant, plus 5 p. 0/0. (511)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

1° Un terrain, propre à bâtir, situé à Saumur, route de St-Lambert, en face de la gare des voyageurs, entre M. Delanoue et M. Daguin, avec 20 mètres de façade;

2° Autre terrain, situé même route de St-Lambert, en face des remises du chemin de fer. (505)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

1° UN TERRAIN, de la contenance de 932 mètres environ, situé à Saumur, rue et quai de l'Abreuvoir, en face de l'usine à gaz;

2° ET TROIS MAISONS, sises à Saumur, rue Royale, n° 11, 13, 15, 17 et 19, occupées par M<sup>me</sup> Duchamp, M. Ponneau, M<sup>me</sup> Pondard, M. Roux et M. Espiau.

S'adresser, à M<sup>e</sup> CLOUARD, chargé de faire visiter les immeubles et de traiter. (506)

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE OU A LOUER**

MAISON, à Saumur, rue des Payens, ci-devant occupée par M<sup>me</sup> veuve Guérin.

MAISON, rue du Temple, 28, avec remise et écurie en dépendant.

MAISON et JARDIN, rue de la Levée d'Enceinte.

MAISON, au Pont-Fouchard, à l'angle de la rue des Pauvres, avec jardin et servitudes.

S'adresser, pour tous renseignements, audit M<sup>e</sup> LAUMONIER. (461)

**TROIS MAISONS**

**A VENDRE**

Rue de Bordeaux.

S'adresser à M. VINSONNEAU. (582)

**ON DEMANDE A EMPRUNTER**

4,600 Francs

1° Hypothèque — Bonnes garanties.

S'adresser au bureau du journal.

**A CÉDER**

Un établissement de LOUAGE DE CHEVAUX ET DE VOITURES.

S'adresser à M. GIRAUD, rue d'Orléans, Saumur. (478)

**A VENDRE**

SIX BEAUX CAMÉLIAS

Dont le plus âgé a trente-six ans, provenant de la pharmacie Lebrun. S'adresser à M. COTELLE, rue Royale. (517)

**MAISON A LOUER**

Pour la St-Jean 1866,

Située rue St-Jean, occupée par M. Brazier, chapelier.

On louerai séparément un seul des deux magasins.

S'adresser à M. COIGNARD, sur les Ponts. (569)

M<sup>e</sup> BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande UN CLERC. (890)

**ÉCHO DE LA PRESSE CATHOLIQUE**

Journal paraissant le 1<sup>er</sup> et le 15 de chaque mois,

Prix 4 fr. par an,

Bureaux : Librairie de A. Josse, éditeur, 8, rue Cassette, Paris, Les abonnements sont d'un an et partent du 1<sup>er</sup> avril.

**PRIME EXCEPTIONNELLE, LE CHRIST AU JARDIN DES OLIVIERS**

Par M. EVRARD.

Épreuve photographique sur papier carton, format in-folio.

La prime et le journal 6 fr.

Ce journal n'étant composé que d'*Histoires et de Nouvelles*, empruntées à nos meilleurs auteurs, est destiné à remplacer dans les familles cette multitude de petits journaux à bon marché-dont la littérature, souvent anti-religieuse, laisse tant à désirer.

La première année est en vente sous le titre de

NOUVELLES ET RÉCITS, un fort vol. grand in-8° à 2 colonnes.

PRIX FRANCO 4 FR.

**EN DÉPÔT DES MÉCHANTS.**

Deux chambres garnies à louer, Militaires ou civils seront acceptés.

S'adresser rue d'Orléans, à M. ROBIN, perruquier, marchand de parfumerie en gros et en détail.

Dépôt de vinaigre de toilette.

Vente de pommades au prix de facture. (518)

**AVIS**

UNE ANCIENNE COMPAGNIE anonyme D'ASSURANCES à primes fixes CONTRE L'INCENDIE, dont le siège est à Paris, demande un directeur pour la représenter dans l'arrondissement de Saumur : — remises énormes; appointements proportionnels.

Pour tous renseignements, s'adresser par lettre à M. l'inspecteur d'assurances, hôtel Budan. (514)

MM. V<sup>e</sup> SONNET-QUANTIN, CROUÉ-SONNET et C<sup>e</sup>, négociants à Tours, demandent UN VOYAGEUR pour la tournée des bords de la Loire. (515)

**AVIS.**

UN JEUNE HOMME de 24 ans, désirerait un emploi, soit dans le commerce, service administratif ou bureaux.

Il sort d'une administration et peut offrir de très-bons renseignements. Les appointements seraient réglés d'après appréciation de capacités.

S'adresser au bureau du journal.

UNE PERSONNE d'origine anglaise, ayant l'habitude de l'enseignement, désire donner des LEÇONS D'ANGLAIS.

S'adresser au bureau du journal.

**AU GAGNE-PETIT.**

**A LA PETITE MARIE-LOUISE**

DE SAUMUR,

Rue Saint-Nicolas, n° 6.

M. GABRIEL GILLET, premier ouvrier horloger de Napoléon-Saint-Leu III, ancien ouvrier de M<sup>e</sup> Mathieu DILGER, LANGE, et plusieurs autres horlogers de Saumur,

A l'honneur de prévenir le public qu'il travaille pour son compte à des prix très-moderés,

**SAVOIR :**

Rabillage ou nettoyage des montres cylindre, or et argent, à 2 fr. 50 et 2 fr.

Montres ordinaires, à . . . 1 50

Grands ressorts . . . . . 2 »

Repassage des montres cylindre. . . . . 3 »

Et pendules de cheminées. 3 »

Le tout avec garantie de deux ans.

**NOUVELLE SOUSCRIPTION**

Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

**DICTIONNAIRE**

DE LA

**CONVERSATION**

**ET DE LA LECTURE**

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES, Sous la direction de M. W. DUCKETT.

**SECONDE ÉDITION**

Seize volumes, grand in-8°, format dit *Panthéon littéraire*, de 800 pages chacun, à deux colonnes, Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1<sup>re</sup> édition.

**PRIME D'ENCOURAGEMENT.**

Tout souscripteur au *Dictionnaire de la Conversation*, avant le 31 décembre 1864, recevra **GRATIS** le *Dictionnaire de l'Académie*, 2 vol. grand in-4°, dont le prix est de 36 francs.

**EN VENTE :**

**FIDES**

OU

**CHRISTIANISME ET PROGRÈS**

Par J.-B. COULON,

Membre de la Société impériale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, SUIVI DU

**CHATEAU D'ANGERS**

Poème couronné par la Société impériale d'Agriculture d'Angers, ET DE PLUSIEURS AUTRES POÉSIES INÉDITES, Du même auteur,

Un volume in-8°, sur beau papier vélin,

A SAUMUR, au Bureau du Journal et chez tous les Libraires.

**BOURSE DE PARIS.**

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 24 NOVEMBRE.			BOURSE DU 25 NOVEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862. . . . .	65	»	»	64 95	»	»
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	92 10	»	»	92 30	»	20
Obligations du Trésor. . . . .	437 50	»	1 25	437 50	»	»
Banque de France. . . . .	3490	5	»	3500	10	»
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1182 50	»	17 50	1200	17 50	»
Crédit Foncier colonial. . . . .	580	»	5	581 25	1 25	»
Crédit Agricole. . . . .	690	»	10	695	5	»
Crédit industriel. . . . .	710	»	5	707 50	»	2 50
Crédit Mobilier. . . . .	892 50	»	1 25	885	»	7 50
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	908 75	1 25	»	908 75	»	»
Orléans 'estampillé). . . . .	840	»	2 50	842 50	2 50	»
Orléans, nouveau. . . . .	767 50	»	3 75	775	7 50	»
Nord (actions anciennes). . . . .	983 75	»	1 25	985	1 25	»
Est. . . . .	482 50	6 25	»	480	»	2 50
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	880	»	3 75	880	»	»
Lyon nouveau. . . . .	»	»	»	»	»	»
Midi. . . . .	583 75	»	»	577 50	»	6 25
Ouest. . . . .	501 25	»	2 50	503 75	2 50	»
C <sup>e</sup> Parisienne du Gaz. . . . .	1630	»	»	1650	20	»
Canal de Suez. . . . .	423 75	»	11 25	432 50	8 75	»
Transatlantiques. . . . .	515	»	»	515	»	»
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	65 15	»	10	65	»	15
Autrichiens. . . . .	448 75	1 25	»	447 50	»	1 25
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	508 75	1 25	»	506 25	»	2 50
Victor-Emmanuel. . . . .	310	2 50	»	306 25	»	3 75
Russes. . . . .	»	»	»	»	»	»
Romains. . . . .	262 50	»	2 50	262 50	»	»
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	557 50	»	»	557 50	»	»
Saragosse. . . . .	423 75	»	1 25	423 75	»	»
Séville-Xérès-Séville. . . . .	275	»	2 50	275	»	»
Portugais. . . . .	»	»	»	»	»	»

**OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.**

Nord. . . . .	305	»	»	306 25	»	»
Orléans. . . . .	293 75	»	»	293 75	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	291 25	»	»	292 50	»	»
Ouest. . . . .	286 25	»	»	286 25	»	»
Midi. . . . .	288 75	»	»	290	»	»
Est. . . . .	290	»	»	290	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Vu pour la légalisation de la signature ci contre.  
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,